



Attestation

Nous, soussignés, Comptoir des Pêches d'Europe du Nord, situé 13 rue Huret Lagache, 62200 Boulogne sur mer, attestons par la présente que :
We undersigned, Comptoir des Pêches d'Europe du Nord, situated 13 rue Huret Lagache, 62200 Boulogne sur mer, hereby certify that

M. Khaled Sarraj

Numéro de passeport : X674553
Passport Number

Fonction à bord : Observateur
Occupation on Board : Scientific Observer

Embarque pour son voyage à bord de notre chalutier Cap Saint Georges et doit se rendre à Aberdeen.

He Will travel from Peterhead to Paris. He finished the scientific observer in our fishing vessel CAP SAINT GEORGES

- SATURDAY 9 NOVEMBER 2019 : CHARLES DE GAULLE PARIS – HEATHROW LONDRES – BA309
11H45 → 12H10
- SATURDAY 9 NOVEMBER 2019 : HEATHROW LONDRES – DYCE ABERDEEN – BA1312 – 14H35
→ 16H15

Boulogne sur mer le 09/11/2019



13, Rue Huret Lagache - B.P. 447 - 62206 Boulogne sur ~~mer~~ cedex
SAS au Capital de 11 744 270,26 Euros - APE 0311 Z - SIREN 485 366 819 00012

DECLARATION D'EMBARQUEMENT D'OBSERVATEUR A LA MER

Je soussigné, nom, prénom : BOUTILLIER SEBASTIEN

Armateur – patron du navire (Nom du Navire BRESSAY BANK
Immatriculé sous le n° BL 900470) – société en charge du programme d'observation
(1) OCEANIC DEVELOPPEMENT

Déclare embarquer ou faire embarquer (1) pour la marée considérée :

Sur le navire suivant..... BRESSAY BANK
Immatriculé sous le numéro : BL 900470

DEPART :
Port..... HANSTHOLM (DK) Date 03/10/19 Heure 22⁴⁴5

RETOUR :
Port..... HANSTHOLM (DK) Date 14/10/19 Heure 23⁴⁰00

Zone fréquentée : MER DU NORD

Les personnes suivantes au titre d'observateurs à la mer dans le cadre d'un programme d'observations (ces personnes sont placées sous la responsabilité du patron du navire considéré)

Nom	Prénom
SARRAJ	Khaled

Je certifie :

- que le permis de navigation du navire dont il est question est ne cours de validité ;
- que le nombre d'observateurs embarqués ci-dessus respecte le nombre de passagers ou de personnel spécial prévus sur le permis de navigation du navire ;
- que le navire est à jour des prescriptions émises lors des visites de sécurité ;
- que l'ensemble des parties (patron-armateur et observateurs agréés ont pris connaissance des conditions portant sur l'embarquement des passagers ou personnel spécial figurant sur le permis de navigation du navire ;
- que le patron a contracté une police d'assurance couvrant les dommages susceptibles d'être occasionnés au(x) passager(s) ainsi que des personnes occasionnellement admises sur le navire (art. 32 de la LOP n° 97-1051) ;
- que l'exploitation du navire est assurée par un patron et des marins titulaires des titres de formation maritime requis pour la navigation pratiquée ;
- imposer le port permanent d'un vêtement à flottabilité intégrée à chaque observateur (réf. Décret 2007-1227 titre II).

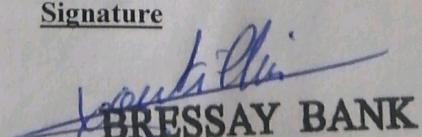
Fait à... Bord, le 14/10/2019

En trois exemplaires, dont :

- 1 pour dépôt avant départ aux Affaires Maritimes
- 1 envoyé par fax au CROSS compétent
- 1 détenu à bord

Signature

(1) Rayer la mention inutile


BRESSAY BANK
BL 900 470

DECLARATION D'EMBARQUEMENT D'OBSERVATEUR A LA MER

Je soussigné, nom, prénom : DUGUE NOY Bruno

Armateur - patron du navire (Nom du Navire BRESSAY-BANK)
Immatriculé sous le n° BL 900470) - société en charge du programme d'observation
(1).....

Déclare *embarquer ou faire embarquer* (1) pour la marée considérée :

Sur le navire suivant... BRESSAY-BANK
Immatriculé sous le numéro : BL 900470

DEPART :
Port... HANSTHOLN (DK) Date 24/09 Heure 02h00

RETOUR :
Port... HANSTHOLN (DK) Date 03/10 Heure 09h00

Zone fréquentée : Mer du Nord

Les personnes suivantes au titre d'observateurs à la mer dans le cadre d'un programme d'observations (ces personnes sont placées sous la responsabilité du patron du navire considéré)

Nom	Prénom
SARRAJ	Khaled

Je certifie :

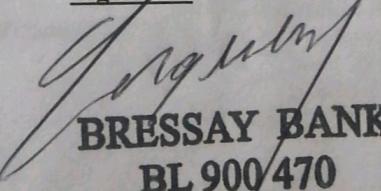
- que le permis de navigation du navire dont il est question est en cours de validité ;
- que le nombre d'observateurs embarqués ci-dessus respecte le nombre de passagers ou de personnel spécial prévus sur le permis de navigation du navire ;
- que le navire est à jour des prescriptions émises lors des visites de sécurité ;
- que l'ensemble des parties (patron-armateur et observateurs agréés ont pris connaissance des conditions portant sur l'embarquement des passagers ou personnel spécial figurant sur le permis de navigation du navire ;
- que le patron a contracté une police d'assurance couvrant les dommages susceptibles d'être occasionnés au(x) passager(s) ainsi que des personnes occasionnellement admises sur le navire (art. 32 de la LOP n° 97-1051) ;
- que l'exploitation du navire est assurée par un patron et des marins titulaires des titres de formation maritime requis pour la navigation pratiquée ;
- imposer le port permanent d'un vêtement à flottabilité intégrée à chaque observateur (réf. Décret 2007-1227 titre II).

Fait à... Bond....., le 03/10/10.

En trou exemplaire, dont :

- 1 pour dépôt avant départ aux Affaires Maritimes
- 1 envoyé par fax au CROSS compétent
- 1 détenu à bord

Signature


BRESSAY BANK
BL 900 470

(1) Rayer la mention inutile

DECLARATION D'EMBARQUEMENT D'OBSERVATEUR A LA MER

Je soussigné, nom, prénom Vega Joanne

Armateur Patron du navire (Nom du Navire) Océanic Developpement immatriculé sous le n° _____ → société en charge du programme d'observation (1)

Déclare embarquer ou faire embarquer (1) pour la marée considérée:
sur le navire suivant LE RONSARD immatriculé sous le numéro: LO 683777 -

DEPART :

Port LORIENT Date 15/02/20 Heure 14^h 00

RETOUR :

Port LORIENT Date 23/02/20 Heure 19^h 00

Zone fréquentée : VIII A

les personnes suivantes au titre d'observateurs à la mer dans la cadre d'un programme d'observations (ces personnes sont placées sous la responsabilité du patron du navire considéré)

Nom	Prénom
<u>SARRAS</u>	<u>Khaled</u>

Je certifie :

- que le permis de navigation du navire dont il est question est en cours de validité ;
- que le nombre d'observateurs embarqués ci-dessus respecte le nombre de passagers ou de personnel spécial prévus sur le permis de navigation du navire ;
- que le navire est à jour des prescriptions émises lors des visites de sécurité ;
- que l'ensemble des parties (patron- armateur et observateurs agréés ont pris connaissance des conditions portant sur l'embarquement des passagers ou personnel spécial figurant sur le permis de navigation du navire ;
- que le patron a contracté une police d'assurance couvrant les dommages susceptibles d'être occasionnés au(x) passager(s) ainsi que des personnes occasionnellement admises sur le navire (art. 32 de la LOP n° 97-1051) ;
- que l'exploitation du navire est assurée par un patron et des marins titulaires des titres de formation maritime requis pour la navigation pratiquée ;
- imposer le port permanent d'un vêtement à flottabilité intégrée à chaque observateur (réf. décret 2007-1227 titre II).

Fait à Concarneau, le 14/02/20 -

En trois exemplaires, dont :

- 1 pour dépôt avant départ aux Affaires Maritimes
- 1 envoyé par fax au CROSS compétent
- 1 détenu à bord

Signature :

**OCEANIC DEVELOPPEMENT**
4, rue de Penzance
ZI du Moros
29900 CONCARNEAU
Tél 02 98 50 89 99 - Fax 02 98 50 78 98

(1) Rayer la mention inutile

DECLARATION D'EMBARQUEMENT D'OBSERVATEUR A LA MER

Je soussigné, nom, prénom Vega Joanne, Coordonatrice

Armateur - Patron du navire (Nom du Navire) immatriculé sous le n°) - société en charge du programme d'observation (1) : Oceanic développement

Déclare embarquer ou faire embarquer (1) pour la marée considérée

sur le navire suivant : Patron JEAN Tabaré et immatriculé sous le numéro CN 627917

DEPART :

Port Port en Bessin Date 12/03/20 Heure 5⁰⁰

RETOUR

Port Port en Bessin Date 20/03/20 Heure 20⁰⁰

Zone fréquentée : VII E

les personnes suivantes au titre d'observateurs à la mer dans la cadre d'un programme d'observations (ces personnes sont placées sous la responsabilité du patron du navire considéré)

Nom	Prénom
SAMAJ	Khaled

Je certifie :

- que le permis de navigation du navire dont il est question est en cours de validité ;
- que le nombre d'observateurs embarqués ci-dessus respecte le nombre de passagers ou de personnel spécial prévus sur le permis de navigation du navire ;
- que le navire est à jour des prescriptions émises lors des visites de sécurité ;
- que l'ensemble des parties (patron- armateur et observateurs agréés ont pris connaissance des conditions portant sur l'embarquement des passagers ou personnel spécial figurant sur le permis de navigation du navire ;
- que le patron a contracté une police d'assurance couvrant les dommages susceptibles d'être occasionnés au(x) passager(s) ainsi que des personnes occasionnellement admises sur le navire (art. 32 de la LOP n° 97-1051) ;
- que l'exploitation du navire est assurée par un patron et des marins titulaires des titres de formation maritime requis pour la navigation pratiquée ;
- imposer le port permanent d'un vêtement à flottabilité intégrée à chaque observateur (réf. décret 2007-1227 titre II).

Fait à Concarneau, le 21/03/20

En trois exemplaires, dont :

- 1 pour dépôt avant départ aux Affaires Maritimes
- 1 envoyé par fax au CROSS compétent
- 1 détenu à bord

Signature :

OCEANIC DEVELOPPEMENT
4, rue de Penzance
ZI du Moros
29900 CONCARNEAU
Tél 02 98 50 89 99 - Fax 02 98 50 78 98

(1) Rayer la mention inutile

DECLARATION D'EMBARQUEMENT D'OBSERVATEUR A LA MER

Je soussigné, nom, prénom JEGA Joanna

Armateur - Patron du navire (Nom du Navire) Océanic Développement immatriculé sous le n° _____ - société en charge du programme d'observation (1)

Déclare embarquer ou faire embarquer (1) pour la marée considérée:

sur le navire suivant: MOBY PICK immatriculé sous le numéro:
LS 678993

DEPART :

Port LES SABLES d'olonne Date 5/02/20 Heure 2⁰⁰

RETOUR :

Port LES SABLES d'olonne Date 13/02/20 Heure 20⁰⁰

Zone fréquentée : VIII A

les personnes suivantes au titre d'observateurs à la mer dans la cadre d'un programme d'observations (ces personnes sont placées sous la responsabilité du patron du navire considéré)

Nom	Prénom
<u>SARNA J</u>	<u>Khaled</u>

Je certifie :

- que le permis de navigation du navire dont il est question est en cours de validité ;
- que le nombre d'observateurs embarqués ci-dessus respecte le nombre de passagers ou de personnel spécial prévus sur le permis de navigation du navire ;
- que le navire est à jour des prescriptions émises lors des visites de sécurité ;
- que l'ensemble des parties (patron- armateur et observateurs agréés ont pris connaissance des conditions portant sur l'embarquement des passagers ou personnel spécial figurant sur le permis de navigation du navire ;
- que le patron a contracté une police d'assurance couvrant les dommages susceptibles d'être occasionnés au(x) passager(s) ainsi que des personnes occasionnellement admises sur le navire (art. 32 de la LOP n° 97-1051) ;
- que l'exploitation du navire est assurée par un patron et des marins titulaires des titres de formation maritime requis pour la navigation pratiquée ;
- imposer le port permanent d'un vêtement à flottabilité intégrée à chaque observateur (réf. décret 2007-1227 titre II).

Fait à Concarneau, le 04/02/20

En trois exemplaires, dont :

- 1 pour dépôt avant départ aux Affaires Maritimes
- 1 envoyé par fax au CROSS compétent
- 1 détenu à bord

Signature :

OCEANIC DEVELOPPEMENT
4, rue de Penzance
ZI du Moros
29900 CONCARNEAU
Tél 02 98 50 89 99 - Fax 02 98 50 78 98

(1) Rayer la mention inutile